



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

lois

Question écrite n° 30489

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'application de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 19 de ladite loi, concernant la composition et modes de désignation des membres du Fonds national de développement, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

### Texte de la réponse

Les deux décrets d'application de l'article 19 de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social concernant la composition et le mode de désignation des membres du fonds fonctionnement du Fonds national de développement d'une offre de logements locatifs très sociaux (FNDOLLTS), ont été publiés au Journal Officiel le 26 juillet 2013. Le décret n° 2013-670 du 24 juillet 2013 précise notamment la composition et la durée de nomination des membres du comité de gestion du FNDOLLTS ainsi que son fonctionnement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30489

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** Égalité des territoires et logement

**Ministère attributaire :** Égalité des territoires et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 juin 2013](#), page 6590

**Réponse publiée au JO le :** [15 octobre 2013](#), page 10863